

Réunion du Conseil Municipal

Du 14 décembre 2021 à 14 heures

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents : Jean ALBARET, Robert BOUDON, Lucien CAVALIER, Laurent CAYREL, Cyrille COUMOUL, Monique DELFAU, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER, Sylvie VAISSADE

Représenté : Michel BOUDON par Monique LOUVRIER

Absent : Jean-Pierre VAISSADE

Secrétaire de séance : Jean ALBARET

Ordre du jour

- Présentation de l'inventaire forestier par M. TRUBERT des Communes Forestières
- Aménagement du Lotissement "La Parro" : attribution du marché
- Emprunt pour la mise en conformité des captages
- Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire de Chaudes-Aigues
- Renouvellement de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre le département du Cantal et la commune de Lieutadès
- Tarifs 2022
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 24 novembre 2021.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Présentation de l'inventaire forestier par M. Jérôme TRUBERT des Communes Forestières

M. TRUBERT des Communes Forestières présente au conseil municipal l'inventaire forestier. Après la présentation la parole a été donnée aux conseillers afin qu'ils puissent poser des questions.

Il est demandé qu'après transmission en mairie par M. TRUBERT des documents présentés ces derniers soient envoyés par mail aux conseillers.

➤ **Aménagement du Lotissement "La Parro" : attribution du marché**

Présentation de l'analyse des offres par M. FERRAND du Cabinet ALLO – CLAVEIROLE.

Il est rappelé que dans le cadre de l'aménagement du lotissement « La Parro », une consultation a été lancée pour recruter une entreprise de travaux.

La commune a engagé les consultations le 8 novembre 2021. L'annonce a été publiée sur la plateforme : www.achatpublic.com ainsi que sur le journal «La Montagne »

3 offres ont été reçues. Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation.

Après présentation du rapport d'analyses des offres le conseil municipal est sollicité pour l'attribution du marché et l'autorisation de le signer avec:

- l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant estimé à 138 061.50 € HT. Soit 165 673.80 € TTC.

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise ROGER MARTIN d'USSEL et autorise le maire à le signer pour un montant de 138 061.50 € HT.

(Pour : 6 – Contre : 3 - Abstention : 1)

➤ **Emprunt pour la mise en conformité des captages**

Le maire informe le conseil que dans le cadre des travaux de protection des captages, il y aurait lieu de réaliser un emprunt de 20 000 €. Il donne lecture des différentes propositions des établissements bancaires.

Il demande au conseil municipal :

- de choisir l'établissement bancaire auprès duquel sera réalisé l'emprunt
- de l'autoriser à signer le contrat de prêt

Le conseil décide de retenir l'offre du Crédit Agricole pour un prêt sur 7 ans et autorise le maire à signer le contrat.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire de Chaudes-Aigues**

Le maire rappelle au conseil de l'obligation des communes à participer aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont scolarisés des enfants de la commune.

La commune de Chaudes-Aigues propose que cette participation pour l'année scolaire 2021/2022 soit de 890 € par enfant (6 enfants concernés).

Le maire demande au conseil de se prononcer sur cette participation.

Le conseil municipal :

- *Accepte de verser à la mairie de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2021/2022, la somme de 890 € par élève pour la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Chaudes-Aigues.*

- *Autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues.*

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Renouvellement de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre le département du Cantal et la commune de Lieutadès**

Depuis 2010, le Conseil départemental exerce sa compétence d'assistance technique dans le domaine de l'alimentation en eau potable ou de l'assainissement à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) en application d'une convention signée avec chacune des collectivités éligibles, précisant le contenu et les modalités des prestations d'assistance proposées.

Le maire fait savoir que ces conventions arrivant à échéance fin 2021, et afin que la commune puisse continuer à bénéficier de l'assistance technique de la MAGE, il y aurait lieu de signer une nouvelle convention.

Il propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la nouvelle convention.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Tarifs 2022**

Le maire propose au conseil de faire le point des différents tarifs appliqués aux contribuables (Redevance eau, Redevance assainissement, vente de concessions au cimetière et location de la salle) et de les modifier si nécessaire.

Le conseil décide de ne pas modifier les tarifs en cours.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

Distribution des jouets de Noël le mardi 21 décembre à la salle polyvalente de 14 à 16 heures.

La distribution des colis de Noël aux personnes âgées est fixée au mercredi 22 décembre rendez-vous à 13 heures 30 à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 heures 45.

Le Maire

Robert BOUDON,

Jean ALBARET,

Michel BOUDON,
(Absent représenté)

Lucien CAVALIER,

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,

Monique DELFAU,

Jean-Noël GILIBERT,

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,
(Absent)

Sylvie VAISSADE,